

Il n'y a aucun service de messagerie commerciale et les envois par fret aérien peuvent subir de sérieux retards aux douanes. Lorsque l'entreprise canadienne estime que le contrat est très important, elle peut considérer l'envoi d'un représentant avec les documents. Quelques sociétés l'ont déjà fait.

Il est rare que les organisations algériennes achètent aux prix demandés. Dans la plupart des cas, une sélection est faite parmi les offres après une évaluation de la qualité et du prix, et les entreprises sélectionnées sont appelées pour négocier. Les organisations algériennes ne divulguent pas le nombre d'entreprises qui ont soumissionné, ni le nom de l'entreprise sélectionnée, bien que ces renseignements soient souvent publiés dans la presse commerciale.

Les sociétés doivent savoir que le seul fait de soumissionner n'est pas une assurance de recevoir le contrat. On conseille aux compagnies de visiter les organisations étatiques pour présenter leurs produits; en premier lieu, pour avoir une idée de l'usage final du produit, car les spécifications sont souvent très générales; en deuxième lieu, pour faire connaître aux organisations algériennes les capacités de la société. Il est très utile que les membres du comité d'évaluation technique soient au courant des produits de la société. Les sociétés qui font des visites peuvent souvent obtenir les spécifications qui seront demandées lors d'un appel d'offres subséquent, ce qui rend la préparation de la soumission plus facile lorsque l'offre est annoncée.

L'intervention des agents et des autres intermédiaires est strictement interdite par la loi algérienne. Donc, à moins d'établir un bureau de liaison, une société canadienne doit compter sur ses propres ressources pour des affaires dans ce pays. Ceci implique des visites fréquentes et une attention particulière aux appels d'offres.

Les documents ci-détaillés doivent accompagner toutes les offres en Algérie.

Pour la fourniture d'équipement :

- 1) le statut de l'entreprise : pour les sociétés canadiennes, ceci veut dire les lettres patentes ou les articles d'association;